



Bulletin de participation

À retourner par mail avant le 1^{er} octobre 2018

Concours pêche aux leurres du bord ou float-tube

Places limitées à 30 participants du bord et 20 participants en float-tube

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

(A faire signer par le tuteur légal si la personne est mineure et remplir l'autorisation parentale)

NOM : PRENOM :

AGE : E-mail :

ADRESSE COMPLETE :

.....
.....

VILLE : CODE POSTAL :

TEL : Fixe : Portable :

Inscription pour le concours pêche aux leurres du bord (15€)

Inscription pour le concours pêche aux leurres en float-tube (15€)

Sera présent au repas

Comment avez-vous eu connaissance du concours ?

.....
.....
.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, en avoir compris tous les termes et l'accepte sans possibilité de réclamation.

Fait à :

Le :/...../2018

SIGNATURE

Pour valider votre inscription, vous devez renvoyer à la Fédération :

- Le bulletin de participation,
- Le document relatif au droit à l'image,
- IMPORTANT, le règlement se fera en espèces sur place le jour du concours : merci de prévoir l'appoint

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

22, rue des joncs, Hameau d'Aubigny, 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

☎ : 01.64.39.03.08

Mail : secretariat@federationpeche77.fr / www.federationpeche77.fr



AUTORISATION EXPRESSE RELATIVE AU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél/Mail :

Autorise à titre gracieux la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique ,

N'autorise pas à titre gracieux la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique ,

à fixer et à reproduire mon image ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre de la création et de
l'exploitation de sites Internet et/ou de tout autre document, promotionnel et d'information sur la pêche.
La présente autorisation est consentie pour tous supports connus ou à connaître, pour le monde entier.

Je suis expressément informé(e) et autorise que la(les) présente(s) photographie(e) ou vidéo(s) soi(en)t
exploitée(s) ou encore exposée(s) ou éditée(s) dans un circuit commercial ou non commercial, destinée à la
promotion de la pêche de loisir.

La présente autorisation sera communiquée à la société éditrice du(des) site(s) Internet et/ou de tout autre
document publicitaire, promotionnel et d'information dans le cadre exclusif de commande(s) des structures
associatives de la pêche de loisir, telles que les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique ou de la Fédération Nationale pour la Pêche en France. Cette image ne pourra faire
l'objet d'une vente de ses droits à des fins commerciales ou publicitaires

À :

Le :

Signature

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
22, rue des joncs, Hameau d'Aubigny, 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

☎ : 01.64.39.03.08

Mail : secretariat@federationpeche77.fr / www.federationpeche77.fr



Fiche d'autorisation parentale

pour la participation au concours de pêche organisé à Episy le 7 octobre 2018

Je soussigné(e), Madame/Mademoiselle/Monsieur.....
demeurant.....

Code Postal....., Ville.....,

Téléphone.....,

Mail.....,

autorise mon enfant..... né(e) le..... à participer au
concours de pêche aux étangs fédéraux d'Episy organisée par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne,
le 7 octobre 2017.

J'attire l'attention des animateurs sur le fait que mon enfant :

sait nager / ne sait pas nager

doit prendre régulièrement les médicaments suivants qu'il a avec lui :

Nom:

Dose :

Fréquence:

est sujet aux allergies ou nécessite les précautions de santé suivantes :

.....
.....
.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

Téléphone :

Médecin traitant : Téléphone :

En cas d'accident de mon enfant, j'autorise les organisateurs à faire appel aux sapeurs-pompiers
pour son transport vers un centre de soins.

Fait à, le.....

Mention

«Lu et approuvé»

Signature

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
22, rue des joncs, Hameau d'Aubigny, 77950 MONTEREAU-SUR-LE-JARD

☎ : 01.64.39.03.08

Mail : secretariat@federationpeche77.fr / www.federationpeche77.fr



Règlement Concours Fédéral 2018
Pêche aux Leurres et Float-tube
Dimanche 7 octobre 2018
9h-12h et 13h30-16h30



La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise la deuxième édition du concours de pêche des carnassiers au lancer au l'Etangs Fédéraux d'Episy-La Genevraye à Episy.

Préambule :

Ce concours se déroulant sur les lots de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, il est indispensable de posséder la carte de pêche du département ou d'un département réciprocaire de l'EHGO en s'acquittant de la vignette valide.

L'inscription au concours est ouverte à tous.

Le règlement de la mise se fait au moment de l'inscription.

Toute inscription est définitive et ne serait faire l'objet d'un quelconque remboursement ou décalage pour les prochains concours.

Le fait de s'inscrire dans une épreuve implique de la part du concurrent l'obligation d'observer le règlement de cette dernière. Toute infraction (tentative de fraude sur les prises, le pesage, les amorces illicites, les esches...) entraînera des sanctions allant du déclassement à la disqualification et même à l'exclusion temporaire ou définitive des épreuves organisées sous ce règlement.

Inscriptions :

La date limite des inscriptions est le 1er octobre 2018.

L'inscription peut se faire par téléphone au 01-64-39-03-08 ou par mail en renvoyant les documents à secretariat@federationpeche77.fr.

Le montant de l'inscription est fixé à 15€.

Le nombre de participants au concours est limité à :

- 30 participants, pour le concours pêche aux leurres du bord

- 20 participants, pour le concours pêche aux leurres en float-tube.

Suivant le nombre de places restantes, des inscriptions pourront avoir lieu sur place dès 7h00.

Le règlement se fera en espèce sur place le jour du concours, merci de prévoir l'appoint.

Déroulement du concours :

Le concours a lieu aux étangs fédéraux d'Episy-La Genevraye. La compétition se déroule en deux manches de 3h (de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Le concours se pratique en individuel.

Le concours se pratiquant en No-kill (obligation de remettre le poisson à l'eau vivant), il est vivement conseillé de remplacer ses hameçons triples par des hameçons simples et d'écraser les ardillons afin de ne pas blesser le poisson lors de la remise à l'eau.

Chaque participant recevra un document contenant le règlement, une carte du site ainsi que le numéro de téléphone des organisateurs et contrôleurs.

Deux catégories sont disponibles : du bord ou en Float-tube.

Les pratiquants « Float-tube » ont la possibilité de se déplacer sur l'ensemble des plans d'eau réservés à cet effet, ils n'auront pas accès aux autres plans d'eau. Une distance de d'environ 10m devra néanmoins séparer les différents utilisateurs. Les pêcheurs en float-tube n'utiliseront que leurs palmes comme moyen de propulsion (moteur interdit). L'utilisation d'échosondeur est interdite. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour participer au concours ainsi qu'une bouée flottante.

La vérification sera effectuée lors de l'inscription le jour du concours.

Les pratiquants « bord » pourront se déplacer librement sur l'ensemble des plans d'eau réservés à cet effet, à condition de respecter les pêcheurs avoisinants.

L'épreuve aura lieu par n'importe quel temps. Toutefois, elle devra être retardée ou interrompue en cas d'orage et sa durée pourra être limitée en fonction des événements atmosphériques. En cas d'orage, un arrêt d'1/2 heure sera observé et notifié par une sonnerie. Si l'orage persiste, la fin du concours sera proclamée par le jury.

La pêche sera exceptionnellement fermée le jour du concours de 6h00 à 18h.

L'accueil se fera le dimanche 7 octobre 2018 à partir de 6h45 sur le parking des plans d'eau d'Episy.

L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel et se garde le droit de modifier les horaires et le règlement.

Taille minimale et mesure des poissons :

La mesure du poisson s'effectue suivant les prescriptions légales : du bout de la gueule fermée à l'extrémité de la queue déployée.

Les poissons maillés seront comptabilisés et transformés en points tels que :

-1 mm = 1 point.

Sont considérés valides tous les poissons pris par la gueule en action de pêche (harponnage interdit) et figurant dans le tableau ci-dessous atteignant ou excédant les tailles minimum mises en place.

Espèces retenues / Maille en Millimètres :

Brochet 600

Sandre 500

Perche 150

Black-Bass 400

Silure 800*

Salmonidés 230

Chevesne 350

Barbeau 350

Un coefficient de 0,5 sera appliqué aux poissons non-maillés. Exemple, un brochet de 500mm rapportera 250 points.

*Un coefficient de 0,5 sera appliqué aux silures au-delà de 800mm ce qui signifie qu'un silure de 1m, soit 1000mm rapportera $800 + 200 \times 0.5 = 800 + 100 = 900$ points.

Autre exemple, un silure de 1m20 = 1200mm rapportera $800 + 400 \times 0.5 = 800 + 200 = 1000$ points.

Comme pour les autres poissons non-maillés, le coefficient de 0,5 sera appliqué, un silure de 600mm rapportera donc 300 points.

Signaux de pêche :

Le premier signal annonce le début du concours dans 5 min.

Le deuxième signal marquera le début de l'épreuve.

Le troisième signal marquera les 5 dernières minutes de l'épreuve.

Le quatrième signal marquera la fin de l'épreuve ; seuls les poissons pris et mis hors de l'eau seront comptabilisés.

Contrôle et enregistrement :

Les commissaires seront en embarcation sur le plan d'eau ou à pieds sur les rives. A chaque prise supposée maillée, le pêcheur devra prévenir un commissaire au plus vite pour la mesure du poisson et la remise à l'eau de celui-ci dans les plus brefs délais. L'utilisation des bourriches pour les pêcheurs en float-tube est obligatoire.

Seuls les poissons déclarés et mesurés par les contrôleurs seront validés. La mesure du contrôleur est souveraine, et ne pourra pas être contestée.

Tout poisson sera remis à l'eau vivant. Si le leurre est trop profondément engagé, il y a obligation de couper le bas de ligne.

Il ne peut y avoir aucun « don » de prise à un autre participant.

Classement des participants :

Le classement sera effectué à l'issue du concours en additionnant les différents points des prises.

Modes de pêche :

Seuls les leurres artificiels sont autorisés (toutes esches animales interdites)

Les leurres seront munis de deux hameçons maximum (deux triples autorisés).

Une canne par pêcheur en action de pêche, plusieurs cannes acceptées pour les participants mais une seule en action de pêche.

L'utilisation d'une bourriche est obligatoire pour les participants en float-tube, afin de stocker quelques poissons et ainsi éviter un va et vient excessif des commissaires.

Pour les pêcheurs du bord, la pêche dans l'eau est interdite (interdiction de rentrer dans l'eau en cuissardes et/ou wadders).

Prix :

Le montant de l'inscription est fixé à 15€

La remise des prix s'effectue d'après le classement fait par le jury.

Les mises sont reversées intégralement dans les prix.

Un tirage au sort des lots pour les pêcheurs non classés sera effectué.

Classement général par concours sur la base de 20 pêcheurs:

Gamme de prix :

Les mises sont reversées intégralement dans les prix.

Fair Play :

Si votre canne gêne un concurrent lors d'une prise, il est vivement conseillé de l'enlever. Nous comptons sur le respect et la citoyenneté de chacun.

Tout animal de compagnie devra être tenue en laisse durant toute la durée de l'épreuve.

Sanctions :

Toute tentative de tricherie entraînera l'exclusion définitive du concours (échange de poissons, leurres non autorisés).

Tout participant en action de pêche avant le signal de départ ou après le signal d'arrêt de la manche sera exclu définitivement du concours.

Tout manquement au règlement, toute attitude pouvant nuire à la bonne image de la pêche (état d'ivresse, abandon de déchets au bord de l'eau, incivilité manifeste) entraînera l'exclusion dudit pêcheur, sans qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne puisse être réclamé.

Bateau de sécurité et photographies :

Un à deux bateaux de sécurité seront présents sur l'eau. Ses occupants veilleront à ne pas déranger les participants.